



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de WINN (Colette H.), « Avertissement », *Règlement donné par une dame de haute qualité à M\*\*\* sa petite fille, pour sa conduite, & pour celle de la maison : avec un autre règlement que cette dame avoit dressé pour elle-mesme*, SCHOMBERG (Jeanne de), p. 47-74

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5626-8.p.0046](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5626-8.p.0046)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1997. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## AVERTISSEMENT

Quelques personnes habiles et d'une grande piété ayant lû les deux Reglemens qui composent ce petit Livre, ont crû qu'il seroit utile de savoir quelque chose de la Vie de la personne qui les a dressées<sup>1</sup>, et d'en terminer le récit par quelques reflexions. J'ai crû leur devoir donner cette satisfaction, et d'autant plus que les personnes mesmes qui ont eu le plus d'habitude chez cette Dame<sup>2</sup>, pourront trouver dans ce recit abrégé plusieurs choses considérables qu'ils ignorent, et qui ne peuvent manquer d'édifier le public, et d'autoriser les maximes qu'on verra dans le Livre, par des exemples qui sont encore au dessus des maximes.

On s'abstiendra de nommer cette Dame. Car encore qu'il n'y ait rien ni dans le Livre ni dans l'Histoire qu'on met à la tête, qui ne fasse honneur à sa mémoire et à son illustre Famille, on a cru devoir ce respect à cette Famille illustre, de ne nommer personne sans sa participation, qui n'a point paru nécessaire pour donner cet Ouvrage en l'état qu'il est.

Cette Dame étoit issue d'une famille illustre originaire d'Allemagne<sup>3</sup>, fille et soeur d'un Duc et Pair Maréchal de France<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans l'édition de 1718, l'*Avertissement* est reproduit dans son intégralité. Dans les éditions subséquentes, il est réduit de façon considérable ainsi que dans les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal* de l'abbé Pierre Leclerc, t. I, p. 411-56.

<sup>2</sup> Cf. Jean Lesaulnier, «Les Liancourt, leur hôtel et leurs hôtes (1631-1674)», tout spécialement p. 172-76, 184-89.

<sup>3</sup> Gaspard de Schomberg, le grand-père de Jeanne de Schomberg, était colonel des reîtres. En 1570, il passa au service de la France et se fit naturaliser français. Il avait épousé Jeanne Chasteigner, fille de Jean Chasteigner, sieur de La Rocheposay, cf. J. Lesaulnier, p. 170, n. 15.

<sup>4</sup> Jeanne de Schomberg est la fille de Henri de Schomberg et de Françoise d'Espinay, qui était la soeur et héritière du Marquis Charles d'Espinay (en Bretagne), Comte de Duretal. On sait peu de chose sur son rapport avec son frère,

Son pere fut outre cela Grand Maître de l'Artillerie et Surintendant des Finances, et s'acquita de ce dernier emploi avec tant de desintéressement et de générosité, qu'après deux ans et demi d'exercice il en sortit moins riche de quatre cens mille livres.

Elle eut de la piété dès sa plus tendre jeunesse<sup>1</sup>. Sa modestie et sa pudeur estoient si grandes, que jusqu'à la fin de sa vie elle n'auroit pas voulu parler seule à quelque homme que ce fût, sans que la porte demeurast ouverte, ou qu'il y eût une troisième personne. Elle aima les belles Lettres<sup>2</sup>, les beaux Arts<sup>3</sup> et les Sciences même les plus abstraites<sup>4</sup>. L'extrême facilité de son esprit luy donna le moyen d'en comprendre les principes comme en courant, et d'en tirer par ses reflexions ce qu'elle ne s'estoit donné ni le temps ni la liberté d'en apprendre: mais son extrême modestie l'empêcha de sentir sa capacité, hors dans les occasions où elle eut besoin d'en faire usage.

Pour les affaires domestiques, son pere qui estoit autant homme de cabinet qu'homme de guerre, l'y dressa dès sa premiere jeunesse. Comme il luy trouva beaucoup d'ouverture d'esprit, il luy donna quelque connoissance des plus grandes affaires, luy faisant

Charles de Schomberg, si ce n'est qu'il tenta à plusieurs reprises de la mettre en garde contre la nouvelle opinion et contre ceux qui la publiaient, entre autres le Père Desmares et l'abbé de Bourseys qui avaient libre accès dans la maison des Liancourt. Cf. Nicolas Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 99-101.

<sup>1</sup> Cf. Jean Chapelain, Lettre à M. de Montestruc de Flamarens, datée du 22 août 1638, in *Lettres*, t. I, p. 285, n. 1. «Leur piété», dit G. Hermant en parlant de Monsieur et de Madame Liancourt, «était reconnue de toute la cour et de toutes les personnes équitables» (*Mémoires*, t. III, p. 491).

<sup>2</sup> Cf. *Correspondance de Gaston de Renty*, p. 919-20: «[Jeanne de Schomberg] possédait plusieurs langues, chantait et dessinait agréablement, et composait des vers français pleins de naturel: à des connaissances très étendues en littérature et en histoire, elle joignait celle des mathématiques et de la géométrie; et son père l'avait initiée lui-même dans les secrets de la diplomatie».

<sup>3</sup> Elle embellit le château de Liancourt d'après ses propres plans.

<sup>4</sup> Selon Rapin (*Mémoires*, t. I, p. 99): «[Jeanne de Schomberg] avoit l'esprit grand, aisé, solide; mais la trop grande facilité qu'elle avoit à comprendre les choses les plus difficiles dans les sciences luy donnoit une avidité d'apprendre et une trop grande curiosité de savoir les questions les plus abstraites de la theologie et d'en pénétrer le fond».

lire des Négociations et des Traitez, luy dictant des dépêches, et luy en faisant faire pour l'exercer.

Les qualités de son coeur se verront dans ce qui suit.

Elle fut mariée à vingt ans à un jeune Seigneur qui n'en avoit que vingt-deux<sup>1</sup>. Elle estoit belle, et encore plus agréable que belle. Sa taille estoit parfaite, beaucoup au dessus de la médiocre. Le Seigneur qui l'épousa, estoit un des hommes de la Cour le mieux fait, grand, adroit dans ses exercices, d'ailleurs pourveu de toutes les qualités de l'esprit et du coeur qu'on estime le plus dans le monde, brave jusques à la témérité, comme il parut dans une attaque au siege d'une Place, à la tête du Regiment de Picardie qu'il commandoit. Il estoit fort riche<sup>2</sup>, quoiqu'il le fût moins que

---

<sup>1</sup> Le 24 février 1620, à l'âge de vingt ans, Jeanne de Schomberg épousa Messire Roger du Plessis, fils de Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, et d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. Notons en passant que Gabrielle du Plessis, la soeur de Roger, épousa François V, duc de La Rochefoucauld, le père de l'auteur des *Maximes* et des *Mémoires*.

<sup>2</sup> A en juger par ses propriétés, entre autres le château de Liancourt dans l'Oise (aujourd'hui Liancourt-sous-Clermont), qui était dans la famille du Plessis depuis le milieu du seizième siècle et dont on parle parfois comme d'«une huitième merveille» (cf. Jean Loret, *Lettre ravissante*, 25 avril 1652, in *La muse historique, ou recueil de lettres en vers contenant les nouvelles du temps, 1650-1655*, vol. 2, p. 114; et Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 93) et l'hôtel de la rue de Seine dans le faubourg Saint-Germain, que Monsieur de Liancourt acheta «bien cher» selon l'auteur des *Historiettes* (t. II, p. 146). Les Liancourt ne cessèrent de l'embellir et en firent l'une des plus belles maisons de Paris, au dire de John Evelyn, de passage à Paris le 1er mars 1644: «I went to see the Count de Lion Courts Palac in the rüe de Siene, which is well built, towards his study & bed-Chamber joynes a little Garden, which though very narrow, is yet by the addition of an excellently painted Perspective strangely enlarg'd to appearance; to this there is another part, supported by Arches, in which there runns a Streame of water, which rising in the Aviary out of a statue, seemes to flow for some miles, by being artificially continu'd in the painting, where it sinkes downe at the Wall, & then this I never saw a more agreeable decept: At the end of this Garden is a little Theater which is made to change with divers pretty seanes, & the stage so ordered, that with figures of men & Women paynted on light boards, & cut out, a person who stands under neath makes to act as if they were speaking by guiding them, & reciting words in diferent tones, as the Parts require: We were lead hence into a pretty round Cabinet, where was a neate invention for reflecting of lights by lining

l'heritiere qu'il épousoit<sup>1</sup>, revêtu d'une grande Charge à la Cour, et fort aimé et consideré du Roy<sup>2</sup>. Le fonds de son naturel estoit entierement conforme à celui de sa Compagne, bon, liberal, sincere, aimant et honorant toutes les vertus, mesme les plus opposées à ses défauts. Mais il avoit pris les moeurs ordinaires des Courtisans de son âge: L'amour du jeu, du luxe, des amusemens, et la galanterie, tout cela avec une constitution très vive, des occasions fréquentes, et une foule d'exemples, l'engagea dans un train de vie tres opposé aux moeurs de son épouse<sup>3</sup>. Mais cette opposition n'altera point leur amitié et leur confiance. Il l'avoit rendu maîtresse de tout. Elle prit sur elle tous les soins et toutes les peines, luy rendit tous les honneurs et toute l'autorité, fermant les yeux à tout ce qu'elle devoit ignorer de la vie secrette de son mary<sup>4</sup>.

---

divers sconces with thin shining plates of gilded Copper ...» (*Diary and Correspondence*, p. 64).

1 Voir l'énorme inventaire des biens Liancourt, commencé le 16 juillet 1674 après la mort de Jeanne de Schomberg, Archives Nationales, Minutier Central, étude LXXV (cf. J. Lesaulnier, p. 169, n. 8).

2 Roger du Plessis fut nommé gentilhomme de la chambre en 1624, chevalier des ordres du roi en 1633, et fut créé duc de La Rocheguyon en 1643. Marquis de Liancourt, il fut créé duc et pair vingt ans plus tard. Cf. Saint-Simon, *Mémoires*, t. III, p. 22-3 et J. Lesaulnier, p. 170, n. 12 et 15.

3 On mentionne souvent son étroite liaison avec le poète Théophile qui passait, non sans cause, pour libertin.

4 Cf. N. Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 445-46: «M. de Liancourt est de ces personnes qu'on peut dire avoir été sanctifiées par la sainteté de leurs femmes. Car lorsqu'il vivoit en grand Seigneur, & qu'il trouvoit dans ses grands biens de quoi satisfaire tous ses plaisirs, cette admirable femme faisoit doucement passer la première impétuosité de ses feux, sans se plaindre jamais, non pas même de ce qui est le plus sensible à une femme. Elle enduroit les infidélités de son mari sans témoigner en rien savoir. Cela redoubla extrêmement le respect que M. de Liancourt avoit pour elle. On le vit un jour: car Madame s'étant fait apporter les comptes de son intendant, elle vit sur les parties du tailleur une robe de chambre d'une magnificence extraordinaire, & telle qu'elle même n'en avoit point de semblable, dont Monsieur son mari avoit fait présent à une Demoiselle qu'il voyoit. Elle ne dit pas un seul mot, & ayant ensuite parlé de ces comptes, M. de Liancourt fit venir l'Intendant, & lui demanda si cette robe de chambre avoit été mise sur ses parties. Il lui dit qu'oui. Il en témoigna un très sensible regret & eut un chagrin mortel de ce que sa femme avoit ce dégout ...»

Il tomba malade d'une fièvre pestilente. Trois de ses domestiques moururent de cette contagion. Le charbon parut avec des signes mortels, qui ne laissoient plus esperer qu'environ trois ou quatre heures de vie. Personne n'osoit avertir le malade du peril où il estoit. Les medecins avoient défendu, selon la coutume universelle de ce temps-là , de donner de l'air au malade. La jeune épouse s'enferma avec luy dans cet air empoisonné, et y demeura tout le temps necessaire pour luy faire entendre, sans le surprendre, une nouvelle si terrible; l'accompagna des conseils necessaires dans une occasion si pressante, et jetta deslors les fondemens d'une conversion qu'elle demandoit à Dieu par des prieres continuelles, et par toutes sortes de bonnes oeuvres. Le malade fut touché, mais non pas entièrement converti.

Peu après le rétablissement de sa santé, il fut attaqué de la petite verole au milieu d'un voyage de la Cour. Rien ne fut capable d'empêcher sa vertueuse Compagne de s'enfermer avec luy dans son carrosse, et de luy rendre ses assiduités durant tout le cours de sa maladie: Il en guérit; mais aussitôt après il reprit son train de vie ordinaire.

Elle forma le dessein de le séparer peu à peu du monde, ne voyant nulle autre ressource pour son salut<sup>1</sup>. Rien n'estoit plus incompatible que la retraite avec les établissemens, les prétentions et les esperances de ce jeune Seigneur: mais tout cela estoit encore plus incompatible avec son salut. Il falloit donc opter, et cette jeune Dame n'hésita pas. Elle estoit entrée de tout temps dans toutes les inclinations innocentes de son époux. Il aimoit la campagne, les exercices et la liberté, et avoit un grand goût pour le mérite, de quelque espece qu'il fût, et quelque part qu'il le trouvât. Elle se

<sup>1</sup> Convertir son mari à la dévotion est un devoir qui incombe à la femme, cf. Jean-Pierre Camus, *Palombe ou la femme honorable* où il est montré comment «les femmes vertueuses et honorables, par la douleur et la patience, ramènent ... à la raison les maris les plus dissolus» (p. 105); et le P. Girard de Villethierry, *La vie des gens mariez, ou les obligations de ceux qui s'engagent dans le mariage*, ch. XXXI, p. 387: «Les femmes doivent porter leurs maris à la pieté & les gagner à Dieu par leurs discours, & encore plus par leur sagesse & par l'exemple de leur vie sainte & édifiante».

résolument de se servir de toutes ces inclinations ou indifférentes ou louables pour luy tendre un piège qu'elle crut innocent, aussi bien que les personnes de piété qu'elle consulta<sup>1</sup>. Elle s'avisa d'embellir une Maison de campagne<sup>2</sup>, en y faisant des jardins d'une extraordinaire beauté, et élevant des eaux avec un artifice admirable. Comme elle avoit l'esprit inventif, elle fit son plan de telle sorte, qu'il n'y avoit rien alors dans le Royaume qui pût approcher de ce qu'elle avoit imaginé. Elle se trouva capable de donner de sa main les desseins des Jardins et des Machines. Elle entreprit et conduisit ce grand Ouvrage, et y réussit de sorte qu'il n'y a pas encore à présent un Jardin en France, hors les Maisons Royales, d'un goût plus grand ou mieux entendu<sup>3</sup>. La dépense,

<sup>1</sup> Cf. N. Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 447-48: «Cette admirable Dame ... appliqua tous ses soins à faire tomber Monsieur son mari en de bonnes mains, & à lui chercher un homme qui sût tellement compatir à sa foiblesse, qu'il n'oubliât pas ce qui étoit du à Dieu, de peur que ce nouvel édifice qu'on méritoit de bâtir n'étant fondé que sur le sable, & non sur la pierre ferme, ne fût pas de longue durée: elle en trouva en effet un tel qu'il lui falloit. Je ne sais pas qui il étoit; & ce n'étoit pas assurément un de ces Messieurs de Port-Royal: mais il est aisé de juger que c'étoit une personne fort éclairée & fort sage, par les avis qu'il donna à ce Seigneur pénitent, pour le règlement de sa personne & de sa famille, pour la réparation du passé, & pour la conduite de l'avenir». Le texte auquel l'auteur fait allusion et qu'il rapporte par la suite, est intitulé *Avis généraux pour un Seigneur de qualité* et le personnage en question est probablement le Père jésuite Cesar-François d'Haraucourt, membre éminent de la Compagnie de Jésus, qui étoit à cette époque le confesseur de Madame de Liancourt. Dans ses *Mémoires* (t. I, p. 98-9), N. Rapin note que «M. de Liancourt étoit alors attaché au P. Jean d'Haraucourt, jésuite, dont il goûtoit l'esprit; ce père se servit de la confiance que le marquis avoit en lui pour le faire penser à son salut, en quoi il lui fut fort utile». Voir aussi Claude Lancelot, *Mémoires*, t. I, p. 131. Jean-Jacques Olier, le curé de la paroisse Saint-Sulpice et son successeur Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers ont peut-être aussi joué un rôle dans la conversion de M. de Liancourt, qui fut trois ans marguillier de sa paroisse.

<sup>2</sup> 1718, coll. Berriot, note manuscrite: Liancour.

<sup>3</sup> On a souvent noté la magnificence du Château de Liancourt, cf. La Fontaine, *Les amours de Psyché et de Cupidon* (1669), Livre premier, p. 67: «Assemblez sans aller si loin, / Vaux, Liancourt et leurs naïades ...» Rapin dans ses *Jardins* célèbre «la Nymphé de Schomberg»: «Et quam mille modis Schombergia duxerit undam/Nymphæ, loci custos ...» (cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 177).

quoique petite par rapport à l'Ouvrage, fut très grande. Mais cette vertueuse Dame estoit résoluë d'acheter à quelque prix que ce pût estre le salut de son époux. Elle fit entrer dans son dessein toutes les commodités nécessaires pour les exercices et pour les jeux d'adresse. Elle attacha à sa Maison des gens d'esprit, savans, d'humeur et de conversation agréable<sup>1</sup>; et par là elle tira peu à peu de la Cour celuy que Dieu luy avoit donné pour le sanctifier.

Il commença donc à s'abstenir du mal, à proportion qu'il s'éloignoit des occasions. Elle prenoit toutes celles qui se presentoient de faire passer de sages avis. Mais rien ne servit tant à son dessein qu'une grande maladie qui luy survint à elle mesme<sup>2</sup>. Les exemples de sagesse qu'elle avoit toujours donnés à son mary, ceux qu'elle luy donna dans cette maladie par sa patience et par son égalité, et la crainte de perdre la personne qu'il aimoit et qu'il estimoit le plus, le frapperent d'une telle confusion de la vie qu'il avoit menée jusqu'alors, qu'il rompit ses liens, et commença d'entrer dans la pratique de la vertu.

Il avoit alors quarante ans, et ce fut la premiere consolation de sa vertueuse Compagne, après dix-huit ans de patience. Il se contenta durant plusieurs années d'une vie assez commune, tandis que son épouse, encore plus chargée du soin de son ame propre que de celle de son mary, continuoit à s'occuper de plus en plus de ses devoirs, et à s'en instruire à fonds dans la méditation de la Loy de Dieu, et dans les instructions publiques et particulieres.

Elle avoit compris que chacun est obligé non seulement de s'éloigner de tout mal, mais encore de tendre à la perfection<sup>3</sup>. Mais

---

<sup>1</sup> 1718, coll. Berriot, note manuscrite: de Port Royal.

<sup>2</sup> Il est fait mention de cette grave maladie dans une lettre de Chapelain à Montauzier, datée du 3 octobre 1638 (*Lettres*, t. I, p. 300, n. 2): «Mme de Liancourt qui est à l'extrémité, est un nouveau sujet de douleur pour moy». Sur la conversion de M. de Liancourt, cf. Claude Lancelot, *Mémoires*, t. I, p. 131.

<sup>3</sup> Sur cette notion de perfection, cf. le P. Surin, *Guide spirituel pour la perfection* (1661), Part. I, ch. 1, p. 70: «l'état de la perfection chrétienne est rempli de bonheur et contentement et ... on peut dire raisonnablement que celui qui le possède est parvenu au plus grand bonheur que l'homme puisse espérer en ce monde».

comme elle remarquoit en ceux qu'elle consultoit pour sa conduite, de la diversité et mesme de l'opposition en plusieurs rencontres, elle se crut obligée de s'éclaircir. Elle se sentoit prévenuë en faveur de ceux dont les principes flatoient davantage sa raison naturelle, et ses inclinations. Cependant comme il ne s'agissoit pas de suivre sa pente, mais d'examiner si elle pouvoit la suivre, elle crut ne devoir rien résoudre qu'en connoissance de cause. Entre les personnes dont le mérite l'avoit portée à leur faire du bien, elle en choisit un qu'elle crut propre à l'éclaircir par son habileté et par son travail<sup>1</sup>. Elle sçavoit qu'il estoit dans une prévention semblable à celle qu'elle sentoit sur plusieurs matieres qui luy paroissoient fort douteuses. Mais comme son dessein n'estoit pas d'estre flattée, il luy étoit un peu suspect par la raison de leur prévention commune. Elle le conjura donc de s'instruire pleinement de la doctrine de l'Eglise, et de luy parler ensuite de bonne foy. «Il ne s'agit pas», dit-elle à ce Theologien, «de chercher dans les Peres, des passages favorables à nos pensées, mais d'en tirer tout ce qu'on y peut trouver sur les points contestez». Le Docteur fit dans cet esprit la reveuë de ses études, en entreprit de nouvelles; et après quelques années de travail, il luy rendit compte de tout. Le resultat fut qu'il s'estoit instruit en cherchant à l'instruire, et qu'il falloit changer d'avis. Sur les preuves qu'il allegua, elle tira la mesme conséquence, et marcha jusqu'à la mort dans la voye étroite qu'on luy avoit montrée, au préjudice de ses inclinations et de ses intérests, uniquement attachée à Dieu qui est la Vérité, et à son Eglise qui en est la Dépositaire.

Son epoux entra sans peine dans la même voye, et subit le joug de JESUS-CHRIST, l'aimant de tout son coeur à proportion

<sup>1</sup> Sans doute s'agit-il de l'abbé de Bourseys, prédicateur, théologien aux côtés de Port Royal. Selon Rapin (*Mémoires*, t. 1, p. 99-101), Bourseys avait une telle influence sur Mme de Liancourt que son frère le Maréchal de Schomberg ne sût lui ôter cette «nouveaueté» [la nouvelle opinion] de l'esprit. L'abbé de Bourseys résida durant de longues années à l'Hôtel Liancourt avec sa soeur et ses deux nièces. Lorsqu'il devint ami de Mazarin, il s'éloigna de Port Royal et signa le formulaire en 1661.

de la répugnance naturelle qu'il avoit euë jusqu'alors à se contraindre. Il comprit qu'il falloit captiver son esprit et sa volonté pour arriver à la liberté véritable, et n'aima rien à l'égal de ceux qui luy donnoient les moyens les plus seurs pour réparer le passé, et pour assûrer l'avenir.

A mesure que sa piété augmentoit, il avoit une idée plus haute de la vertu de son épouse. Il consentit enfin à ne la regarder plus comme sa femme, mais comme sa soeur, et la respecta comme l'épouse de nôtre Seigneur Jesus-Christ.

Elle tomba malade à la mort. Il savoit combien sa conversion avoit coûté de peines et de larmes à cette fidelle Compagne, et combien elle luy estoit utile pour son avancement dans la pieté. La crainte de la perdre luy ouvrit les yeux sur la seule superfluité pour laquelle il eût conservé quelque attache. Il s'estoit fait autrefois, avec beaucoup de dépense, un Cabinet de Tableaux des meilleurs Maistres<sup>1</sup>. Il fit voeu d'en vendre pour cinquante mille écus, et d'en donner le prix aux pauvres, soit que Dieu luy conservast par misericorde le secours qu'il luy avoit donné dans cette vertueuse Compagne<sup>2</sup> dont il se croyoit indigne, soit qu'il le luy ostast par justice. C'estoit un voeu de reconnoissance et de soumission tout ensemble. Dieu luy rendit sa Compagne, et la luy conserva durant trente-deux ans.

Pendant tout ce temps ils ne firent que s'animer l'un l'autre dans toutes sortes de bonnes oeuvres, et particulièrement dans les oeuvres de misericorde<sup>3</sup>, et ils se prevenoient avec une charité attentive dans tous les témoignages d'une amitié et d'une confiance toute chrestienne.

---

1 Poussin, Véronèse, Michelange, Le Corrège, Le Primatice, Raphaël, Mantegna, Le Titien, Léonard de Vinci entres autres et John Evelyn de conclure: «the Ecce homo shut up in a frame or Enchassment of Velvet, for the life and accurate finishing exceeding all description» (*Diary and Correspondence*, p. 65).

2 1718: Compagnie.

3 Cf. N. Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 467: «Ils sont heureux de n'avoir pas attendu à ces derniers momens à rachetter leurs péchés par leurs aumones, & de l'avoir fait de bonne heure, autant que leur revenu le pouvoit souffrir».

Ils eurent toujours les mesmes maximes, les mesmes sentiments, les mesmes desirs, les mesmes amis.

Ils s'avertirent réciproquement de leurs devoirs avec douceur, avec liberté, avec fermeté.

Il y avoit près de cinquante-quatre ans qu'ils estoient ensemble, quand cette vertueuse Dame tomba malade d'une langueur qui la mena insensiblement à une hydropisie de poitrine. Elle regarda cette langueur comme le signal de son départ du monde. Elle fut en cet état six mois et demi, sans laisser voir au Duc son mari aucun des signes qui auroient pû lui faire craindre la perte dont il estoit menacé<sup>1</sup>.

La Duchesse estoit arrivée à soixante et quatorze ans, malgré deux grandes maladies, de continuelles infirmités, et toutes les fatigues que sa charité luy avoit fait souffrir pour le service du prochain. Malgré tout cela, sa taille et sa voix s'estoient conservées dans un âge si avancé. Elle avoit l'esprit aussi libre, et le courage aussi grand et aussi ferme qu'elle l'avoit eu durant sa plus grande vigueur.

Quinze jours avant sa mort, elle sentit que son jour approchoit. Comme elle n'estoit pas dans le lieu qu'elle avoit choisi pour sa

---

<sup>1</sup> Cf. N. Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 465-66: «Monsieur étant tombé dans des infirmités plus grandes qu'à l'ordinaire, Madame aussi redoubla ses peines, ses soins & ses veilles; de sorte que ses assiduités lui causerent à elle-même la maladie dont elle mourut. Cependant que fit-elle? & a-t-on jamais porté aussi loin l'amour conjugal qu'elle a fait? Etant toute détachée d'elle-même, elle ne pensa qu'à cacher sa maladie à son époux; & elle se la cachoit aussi à elle-même, pour ne s'occuper que de celle de son mari, qui lui étoit plus sensible que la sienne. Elle alloit le voir regulierement tous les jours, comme si elle se fût le mieux portée du monde ... Etant toute pâle des approches de la mort qui la talonnoit, toute consommée d'une maladie où il n'y avoit plus de remede, sur-tout dans son âge assez avancé, toute tremblante du peu de force qui lui restoit, & ne pouvant presque se soutenir, elle ne pensoit point néanmoins à son état, & ne songeoit pas même qu'elle fût malade. Hors l'application qu'elle donnoit à son salut & au soin de paroître bientôt devant Dieu, du reste elle se levait toute moribonde pour aller dans la chambre de son mari. Jusqu'au jour même de sa mort, dans la crainte qu'il ne fût effrayé de cette separation qu'elle sentoit être très proche, elle s'efforça encore de se lever pour lui aller dire les derniers adieux, mais sans qu'il se doutât de l'affliction qui le menaçoit de si près».

sépulture, elle dit à une personne de sa confiance: «Il est temps de porter mon corps à sa dernière demeure. Il y aura moins de cérémonies à l'y porter vivant que mort».

Elle partit incontinent après pour ce dernier voyage. Un Ecclésiastique de ses amis, très-savant et très-pieux étant venu au devant d'elle, elle luy dit: «Je suis venuë ici, afin que vous m'aidiez à aller aux noces de l'Agneau».

Depuis son arrivée, elle ne fit que prier, et écouter des personnes de piété qui luy parloient de la vie bien-heureuse où Dieu la conduisoit par la pénitence d'une langueur mêlée de douleurs vives et d'incommodités très fâcheuses.

Le quatrième Dimanche d'après la Pentecoste, qui fut quatre jours avant son décès, son extrême foiblesse ne luy permettant pas de se faire porter à l'Eglise, elle assista en esprit à la Messe, qu'elle se faisoit lire en mesme temps qu'on la célébroit dans la Chapelle du Chateau. Dans cette occasion son zèle déroba à son extrême modestie et à son silence ordinaire, des paroles très touchantes, conformes à son état et aux différentes parties du Sacrifice. Et l'on entendit qu'après ces dernières paroles de l'Evangile, *Relictis omnibus secuti sunt eum*, elle disoit: JESUS mon Seigneur, que je quitte tout et la vie mesme pour vous suivre.

Elle commença à disposer le Duc son époux à leur séparation prochaine, prenant une occasion qui se présenta de parler du bonheur des amitiés saintes qui ne sont point sujettes aux changemens, et qui durent mesme après la mort<sup>1</sup>.

Le Mardi suivant elle se servit de l'occasion d'une courte absence de M<sup>r</sup> son mari pour recevoir l'Extrême-onction, et prit la résolution de luy parler ouvertement de sa mort à son retour. Elle luy dit donc le lendemain ce qu'elle avoit crû devoir faire en son absence: puis elle ajouta avec un visage tranquile: «Je m'en vas: apparemment nous ne serons pas séparés longtems: car à l'âge où nous sommes, le survivant suivra bientôt. Je pars donc dans

---

<sup>1</sup> Cf. François de Sales, *Introduction à la vie devote*, Part. III, ch. 19, «Des vraies amitiés», p. 202-205.

l'esperance de vous revoir. Ce qu'il y a de sensible dans l'amitié des Chrestiens, n'est rien. Il n'y a rien de grand que la charité, qui demeure toûjours, et qui est bien plus parfaite dans le ciel que sur la terre. C'est par elle que nous serons toûjours inseparablement unis<sup>1</sup>. Et si Dieu me fait miséricorde, je le prierai qu'il nous réunisse bientost». Elle aperçût un Ecclésiastique qui fondoit en larmes comme le Duc. Elle luy dit donc: «Hé quoi, Monsieur, vous pleurez, vous que je croyois devoir consoler M<sup>r</sup> de N. Pour moi, graces à Dieu, je suis en paix. Peut-on estre fâchée d'aller voir JESUS-CHRIST? Si l'on a quelque chose à mettre sur ma tombe, il faut que ce soit: *Je croi que mon Redempteur est vivant, et je le verrai en ma chair*». Elle défendit toute superfluité.

Après cela elle voulut estre seule autant que son état le luy permettoit. Elle prescrivit à une personne de confiance tout ce qu'elle avoit à faire pour tenir secret le moment de sa mort; prévenir les clameurs des domestiques, et porter cette nouvelle au Duc son époux, de la maniere la moins capable de le surprendre. Environ deux heures avant sa mort, elle appella son Concierge, et luy fit promettre qu'il prendroit soin de faire couvrir de ses Portraits qui avoient la gorge trop découverte<sup>2</sup>. Et après avoir passé toute la nuit à adorer Dieu, à luy demander misericorde par JESUS-CHRIST Nostre Seigneur, à invoquer la sainte Vierge, les saints Anges, et en particulier saint Michel et saint Jean; elle rendit son ame à Dieu le Jeudi à sept heures du matin, 14 Juin 1674, ayant passé toute la nuit en agonie, mais sans autre changement qu'un plus grand air de majesté, de douceur, et de sainteté sur son visage et dans toute sa personne, laissant au Duc son époux d'humbles et sages avis sur le plan de la vie qu'il devoit mener

<sup>1</sup> Cf. F. de Sales, *Introduction*, Part. III, ch. 19, p. 203: «si vostre mutuelle et reciproque communication se fait de la charité, de la devotion, de la perfection chrestienne, o Dieu, que vostre amitié sera pretieuse! Elle sera excellente parce qu'elle vient de Dieu, excellente parce qu'elle tend à Dieu, excellente parce qu'elle durera eternellement en Dieu. O qu'il fait bon aymer en terre comme l'on ayme au Ciel, et apprendre a s'entrecherir en ce monde comme nous ferons eternellement en l'autre!»

<sup>2</sup> 1718, coll. Berriot, note manuscrite: pourquoi attendre après sa mort.

après leur séparation, qui se terminoient tous aux devoirs de son état dans sa maison et dans ses terres, et à quelques expédients pour multiplier les oeuvres de miséricorde à proportion de la diminution de sa dépense. Il la suivit de près, comme elle l'avoit prévu, car il ne luy survesquit que sept semaines<sup>1</sup>.

Telle fut la pratique de cette Dame à l'égard du plus grand des devoirs de la société civile.

Pour ce qui est de l'éducation de ses enfans, elle n'eut qu'un fils, et de son fils une petite-fille<sup>2</sup>. Elle éleva le Comte son fils de sorte qu'il entra dans le monde, pénétré de cette maxime où sont comprises toutes celles qui regardent la conduite de la vie de tous les hommes, sans en excepter un seul: «La seule regle de ce qu'on doit au monde, est ce qu'on doit à Dieu<sup>3</sup>; et la droite raison consiste à tirer de ce premier et unique devoir, l'idée de la véritable grandeur, du vrai courage, de la valeur, de l'amitié, de la fidélité, de la libéralité, de la fermeté, et de toutes les vertus dont les gens de qualité se piquent le plus. Elle l'aimoit fort, mais selon l'ordre de la charité, qui veut qu'on aime Dieu seul plus que tout le reste

---

<sup>1</sup> Cf. N. Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 466-67: «ils n'ont guères survécu l'un à l'autre, & s'étant aimés si tendrement pendant leur vie, ils n'ont pu même se separer en mourant ... Toujours Madame de Liancourt lui revenoit dans l'esprit, son bon coeur, sa modération, sa sagesse, ses prieres, ses bons exemples, ses soins charitables, ses tendresses, mille choses tout à la fois se représenterent à sa mémoire, qui ne servirent qu'à lui grossir la perte qu'il avoit faite, & à le rendre de plus en plus inconsolable. Ainsi se voyant privé d'un si grand secours, la vie lui devint ennuyeuse. Il ne voulut plus lui survivre, & toute l'horreur de la mort, qui paroît si affreuse à ces personnes de qualité, ne put arrêter l'impatience de ses desirs. Se laissant donc aller à la tristesse, l'espace de peu de semaines le joignit avec celle dont il ne pouvoit se voir séparé». M. de Liancourt mourut le 1er août 1674. Sur sa mort, voir aussi le P. Leclerc, *Vies intéressantes*, t. I, p. 411-56.

<sup>2</sup> Jeanne-Charlotte du Plessis, fille unique de Henri-Roger du Plessis, comte de La Rocheguyon et d'Anne-Elisabeth de Lannoy.

<sup>3</sup> Cf. F. de Sales, *Introduction*, Part. I, ch. 20, p. 69: «En me convertissant à mon Dieu debonnaire et pitoyable, je desire, propose, delibere et me resous irrevocablement de le servir et aymer maintenant et eternellement, luy donnant a ces fins, dediant et consacrant mon esprit avec toutes ses facultés, mon ame avec toutes ses puissances, mon coeur avec toutes ses affections, mon cors avec tous ses sens ...»

ensemble<sup>1</sup>. Comme il estoit un jour pressé d'une violente colique, on proposa à cette Dame une personne qui guérissoit ces maux par des Oraisons. Sur quoi craignant quelque superstition, elle dit: «J'aime mieux que mon fils meure, que de le voir guérir par des moyens qui ne sont pas selon l'ordre de Dieu». Il fut tué fort jeune, servant comme volontaire à la tranchée d'une Place assiegée, y estant accouru avec plusieurs autres gens<sup>2</sup> de qualité, à l'occasion d'une sortie des Assiegés.

Pour la Princesse de N. sa petite-fille, elle la fit élever dans un Monastere célèbre<sup>3</sup> pour la regularité et pour l'éducation des enfans. Elle l'en tira à l'âge où l'usage des Monasteres qui suivent la Regle de S. Benoist, défend de garder des filles quand elles ne sont point résolües de prendre le Voile; non que la jeune heritiere, nonobstant les grands biens qui la regardoient, ne témoignast un grand desir d'estre Religieuse, mais parcequ'elle estoit jeune, et que la Dame son ayeule avoit pour maxime de se défier du sexe, sur tout en un âge où l'on ne se connoist pas encore, et dans une matiere où l'on ne peut trop se connoistre et trop s'éprouver avant que de s'engager. Car pour le Monastere, elle en connoissoit trop la

---

<sup>1</sup> Mt 10, 37; Lc 14, 26; Jn 12, 25; s. Augustin, *De Doctrina christiana*, Livre I, ch. 27. Notion fréquemment rappelée par les pédagogues et théologiens de l'époque, entre autres Pierre Coustel, *Les regles de l'éducation des enfans*, t. I, Part. IV, p. 331: «Parens ... n'aimez que Jesus-Christ dans vos enfans. C'est là cette charité divine, qu'il vous ordonne d'avoir pour eux. Car que leur servira pour l'éternité cet amour passager, & de peu de durée, que vous leur faites paroistre»; et Charles Gobinet, *Instruction*, Part. II, p. 236-38, *The Sins against Charity*: «The third is, to prefer the love of men before the love of God, to be more fearfull of their displeasure, than of the offence of God».

<sup>2</sup> 1718: personnes. Henri-Roger du Plessis fut tué le 13 août 1646 en Flandre au second siège de Mardick où il s'exposa fatalement en déployant un courage admirable.

<sup>3</sup> 1718, coll. Berriot, note manuscrite: Port Royal des champs. Le 7 mars 1648, deux ans après la mort de son mari, Anne-Elisabeth de Lannoy se remaria avec Charles III de Lorraine, duc d'Elbeuf. La petite Jeanne-Charlotte de La Roche-Guyon fut confiée par ses grands-parents aux religieuses de l'abbaye de Port-Royal. Elle fit l'objet d'un soin tout particulier, surtout de la part de la mère Angélique Arnauld.

sagesse et le parfait desintéressement pour craindre<sup>1</sup> qu'on y introduisît sa petite-fille à rien audessus de ses forces par aucun motif humain<sup>2</sup>. Elle l'en tira donc, pour s'assurer si luy faisant voir un monde choisi, incapable de luy rien porter dans l'esprit qui pust alterer la pureté de ses moeurs, ou affoiblir les maximes dans lesquelles elle avoit été élevée, et luy donnant auprès d'elle toute la liberté qu'une exacte bienséance peut permettre, elle conserveroit, après un temps raisonnable pour cette épreuve, le mesme desir qu'elle avoit témoigné, de sorte qu'on y pust prendre confiance. On verra dans la suite si l'interest et le desir de s'agrandir par quelque alliance extraordinaire eût part à cette épreuve.

Elle prit ce temps pour faire connoistre à cette jeune personne ce monde dans lequel elle pouvoit avoir à vivre; ce monde qu'on ne peut pas ne point haïr sans cesser d'aimer Dieu<sup>3</sup>; ce monde où l'on ne conserve jamais des moeurs et des maximes dignes du Baptême, qu'avec beaucoup de vigilance et de peine, et par une protection singuliere de Dieu<sup>4</sup>.

Tout cela soutenu par l'exemple continuel, par l'application, et par les principes de raison, de bienséance, et de foy, et surtout par l'éloignement de tout ce qui pouvoit en balancer ou affoiblir l'impression, fit son effet pour rendre le monde suspect à cette jeune personne, et pour la résoudre à prendre contre luy toutes les

<sup>1</sup> 1718: apprehender.

<sup>2</sup> Le retrait de Jeanne-Charlotte de La Rocheguyon du monastère de Port-Royal où elle est en pension constitue l'un des trois enjeux dans la fameuse affaire du refus d'absolution, les deux autres étant que les Liancourt promettent de ne plus recevoir l'abbé de Bourzéis chez eux et de ne plus fréquenter les personnes de Port-Royal.

<sup>3</sup> Paraphrase de Jn 12, 25.

<sup>4</sup> Cf. s. Augustin, *La Cité de Dieu*, Livre XXII, ch. 23. On trouve dans la pastorale de nombreux développements sur la toute-puissance de la grâce, cf. entre autres Jean Daille, *Vint sermons* (1658), XVI, *Pour le lendemain de Pentecoste*, p. 652: «le commencement, & le milieu, & la fin de nôtre salut est l'ouvrage de sa seule grace en Jesus Christ. Reconnoissons nôtre neant, & renonçant à nous memes appuyons-nous sur le bras du Tout-puissant, donnant à sa main & à sa bonté la gloire de tout ce que nous sommes en son Fils».

précautions nécessaires. Mais tout considéré, la Duchesse son ayeule crut la devoir marier.

Dans ce dessein elle prévint que sa petite-fille estant belle et fort riche, elle ne pouvoit manquer d'avoir à choisir entre les plus grands Partis. Mais c'est ce qui faisoit sa peine dans la crainte où elle estoit de n'avoir pas toute la liberté de choisir ce qui luy convenoit. Son unique ambition estoit de trouver quelque homme de qualité qui fust propre à soutenir l'éducation qu'elle avoit commencée, au moins qui ne prist pas à tâche de la luy faire oublier: et dans cette veüe son plus grand soin estoit de se préparer un rempart contre toutes les propositions qu'on luy pourroit faire sur ces grands Partis qu'on regarde et qui se regardent les premiers comme une fortune, et qui par cette raison croient avoir droit de faire dominer leurs moeurs, leurs goûts et leurs fantaisies, par tout où ils entrent.

Le Duc son Mari estant dans les mesmes dispositions, ils acceptèrent avec joie un jeune Seigneur d'une Famille illustre, de moeurs honnestes et commodes, et de grande esperance<sup>1</sup>. Il n'estoit pas aussi riche alors, qu'il l'est devenu depuis: mais ce fut une des raisons de leur choix, prévoyant qu'il en auroit d'autant plus de consideration pour leur petite-fille, et plus de complaisance pour leur avis. Ils donnèrent donc leur parole au pere de celuy qu'ils regardoient dès lors comme leur Gendre, et luy donnerent leur parole, afin que cet engagement leur servist d'excuse et de défense contre les propositions qu'ils avoient préveuës.

Le cas arriva avant que leur petite-fille fût nubile, et l'expedient qu'ils avoient préparé, les défendit des deux plus grands Partis du royaume, l'un pour la naissance et les grands biens, l'autre pour les grands biens et la faveur.

---

<sup>1</sup> François VII, duc de la Rochefoucauld (le fils de l'auteur des *Maximes*), Prince de Marsillac. Sur le choix d'un(e) époux(se), cf. Fortin de la Hoguette, *Testament*, Part. III, ch. II, p. 258: «Regarde plustost à la pureté qu'à l'ancienneté de son sang; & aux bonnes moeurs, qu'aux dignitez qui seront en la race où tu la prendras».

Ce fut de celui-ci dont ils eurent plus de peine à se défendre: car on n'en est pas toujours quitte en de semblables occasions pour des remerciemens civils<sup>1</sup>.

Celui qu'on avoit chargé de faire la proposition, rendit compte de la réponse. On rechargea cette proposition d'offres tres-avantageuses, de la Charge de Dame d'honneur de la Reine pour l'ayeule de l'épouse prétenduë, du paiement de quatorze cens mille livres deuës par le Roy au Maréchal Duc son frere, dont elle estoit seule héritiere, et de faire passer en Parlement, avant tous les autres semblables Brevets, le Brevet de Duc que le Roy avoit accordé à son époux quand il estoit encore premier Gentilhomme de la Chambre. Tout cela n'ébranla pas un moment ni l'un ni l'autre. Enfin le premier Ministre parlant au Duc, et luy representant qu'il devoit au moins considerer l'avantage de mettre à la Cour les vertus exemplaires en faveur, et d'y remettre en estime, en honneur, et en confiance plusieurs hommes de merite fort aimés et fort estimés de ce Seigneur, que le malheur du temps et diverses conjonctures facheuses avoient rendu tres suspects à la Cour; ce Seigneur éblouy de ces derniers avantages, qui dès lors estoient les seuls<sup>2</sup> capables de toucher son coeur, fut ébranlé de sorte qu'il succomba. Mais il ne voulut pas donner sa parole sans consulter celle qu'il regardoit comme son Ange visible, esperant d'ailleurs qu'elle seroit du mesme avis. Il luy en parla donc dans ce sens, c'est-à-dire comme un homme qui ne doute plus. La réponse fut sans hésiter. «Vous savez, Monsieur, que je ne vous ai jamais desobey: mais pardonnez-moi si je vous dis que nous devons plutôt achever de rompre les liens qui nous attachent encore au monde, que de les renouer. La Cour n'est pas un séjour propre à notre salut. Nous ne la changerons pas. Ce n'est pas à nous à la vouloir sanctifier, mais à faire pénitence». Cette derniere parole remit le Duc dans sa premiere disposition, et sa derniere réponse fut comme la

---

<sup>1</sup> Le Cardinal Mazarin voulait marier la jeune fille à l'un de ses neveux, Philippe-Julien Mazarini Mancini.

<sup>2</sup> 1718: seules.

premiere, qu'il avoit donné sa parole, et que nul avantage, de quelque nature qu'il pust estre, ne pourroit jamais le consoler s'il y avoit manqué. Ainsi les propositions furent éludées, le mariage projeté fut accompli; la jeune Princesse de N. passa toute sa vie à la Campagne et à la Ville sans venir à la Cour, dans une telle innocence et une telle pureté de moeurs, qu'elle ne voulut jamais voir les Comediens du Roy qu'on avoit mandés exprès et fait venir à grands frais pour elle dans une Ville tres proche du lieu de sa demeure, et qu'ayant dans la suite consenti par complaisance aux instances que le Prince de N. son mari luy fit de voir quelque représentation, elle en conserva toute sa vie le regret. Une personne luy fit lire un Roman, et elle eut tant de douleur de l'avoir leu, qu'elle fit voeu de n'en lire jamais; et s'en souvenant encore dans sa dernière maladie, elle pria une personne de qui on le sçait, que si elle s'apercevoit qu'elle l'oubliât, au cas que Dieu luy rendist la santé, elle l'en fist ressouvenir. Elle mourut à Paris tres jeune, n'ayant pas encore vingt-quatre ans accomplis.

Je l'ai veü plusieurs fois à Paris et à la Campagne dans une simplicité et une modestie de Vierge en ses habits, en sa coiffure, en son maintien, en ses regards. Je la trouvois ordinairement dans la pratique actuelle et perpetuelle d'une maxime capitale pour la société que la Duchesse son ayeule luy avoit inspirée. «Que le seul moyen de mener sur la terre une vie supportable et tranquile, estoit de travailler continuellement à tenir son coeur dans sa main, soumis et préparé à toutes les servitudes de son état». Je luy ai donc toujours veu un visage égal et tranquile, sans éclat de joie et sans abattement, aimant la compagnie des gens de mérite, et affable à tous, à chacun selon son rang<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Au sujet de cette jeune personne, cf. La Rochefoucauld, Lettre à la Marquise de Sablé, datée du 21 juin 1662, in *Lettres, Oeuvres complètes*, p. 490: «Je ne dirai rien de ma belle-fille, puisque la Plante vous en a assez entretenu, si ce n'est que tout de bon il n'y a jamais eu une meilleure et plus commode personne; elle est aussi enfant presque que quand elle a eu l'honneur de vous voir».

Telle fut la conduite de cette Dame pour l'éducation des enfans, et tel le succès de cette conduite pratiquée sur les siens de l'un et de l'autre sexe. Il n'y eut aucune maxime dans la Morale chrestienne la plus pure, qu'elle ne leur insinua, dont ils ne vissent l'exemple et la pratique dans sa vie. Elle les leur faisoit remarquer dans ses amis, et elle convainquoit leur raison, selon leur âge, leur portée et les occasions, de la justice et de la verité de ces maximes. Et elle se fit un devoir capital de soutenir tout cela dans ses enfans tant que Dieu les luy conserva, persuadée que hors les pratiques exterieures, indifferentes pour l'essentiel, il ne doit y avoir ni à la Cour ni à la Guerre, ni dans toute la société civile, ni dans les affaires publiques, ni dans les particulieres, aucunes autres maximes que les Évangeliques, et qu'on ne doit pas tant travailler à les enseigner aux enfans, qu'à les en persuader et à les leur faire aimer et honorer, et que tout cela n'est presque rien faire, si on ne s'occupe des enfans dans la pratique de ces maximes, jusqu'à ce que l'âge et l'habitude les ait fait passer comme en nature.

A l'égard de ses amis elle les aimoit selon l'ordre de la charité, qui veut qu'on préfere les choses éternelles aux passageres, et son propre salut au repos temporel du prochain. On l'a veu par le refus qu'elle fit d'une occasion si favorable à leur repos, en profitant de tant d'autres avantages pour son propre agrandissement et sa fortune, au dépens d'une plus grande seureté pour son salut: en quoy elle fut fort louée par ceux mesmes dont elle avoit compté les affaires pour rien en comparaison de son propre salut.

Ce qui suit fera voir que ce n'estoit pas l'indifference pour ses amis qui l'avoit mise au-dessus des sentimens naturels qui le luy estoient autant pour eux que pour elle-mesme. Elle estoit: pour le moins aussi occupée de leurs affaires que des siennes propres, pourvoyoit à leur necessaire de la vie aux dépens du necessaire de sa qualité, que les gens de son rang, mesme les plus raisonnables, regardent tellement comme un necessaire absolu, qu'à peine ont-ils assez de tout pour ce necessaire. Sa tendresse pour ses amis ne l'empêchoit pas de connoistre leurs défauts: (car où sont les gens

assez accomplis pour n'en pas avoir?) Mais elle la tenoit dans une sollicitude perpetuelle pour les avertir de leurs fautes, et sur tout pour les leur faire éviter, pour les ménager, pour éloigner et prévenir les occasions, et leur faisoit sentir leurs fautes comme les siennes propres, qu'elle sentoit tres vivement. Elle n'aima aucun de ses amis à l'égal de ceux qui par leurs instructions, leurs avis, et leurs corrections, l'aidèrent à entrer dans le sentier étroit qui meine à la vie, et à y faire du progrès.

Les longues disgraces de quelques-uns<sup>1</sup>, ni la part qu'elle y eut par le Duc son mari qui eut à souffrir pour eux, ne la rebuterent point. Menacée de tout perdre par un faux bruit qui courut, et qui paroissoit bien fondé, elle n'en fut point ébranlée.

Le Maréchal Duc son frere estant menacé de la mort dans la maladie dont il mourut chez elle, elle le pressa de faire un Testament, de crainte que mourant chez elle, on ne crust qu'elle l'en auroit empêché. Elle s'avisa mesme de luy demander pour la Maréchale son épouse le don d'une Terre de plus de cinquante mille écus. Il refusa ce don, comme préjudiciable à sa soeur qui estoit sa principale heritiere. Mais il ne put resister à ses instances réitérées, quoiqu'il trovast les conventions plus que suffisantes; et le Duc autorisa le consentement de sa femme, et acheva de résoudre le mourant à ce qu'ils desiroient pour leur amie.

Quant aux affaires domestiques, son pere l'y avoit dressée, et l'avoit trouvé capable d'entrer dans les plus grandes affaires dès sa jeunesse comme il a esté dit.

Elle garda donc dès le commencement un grand ordre dans sa Maison, ne laissa souffrir personne, faute de payement; vendit et engagea ses pierreries pour payer les dettes qui passaient le revenu, mesme quelques dettes du jeu du Duc son mari, qui dissipa pendant un long-temps plus de dix mille écus par-delà ce qu'ils pouvoient tirer de leurs Terres: et tout cela avec d'autres expediens n'ayant pas suffi dans la suite, dès qu'elle le vit en état de concourir avec elle à régler leur dépense sur leur revenu, elle l'engagea à

---

<sup>1</sup> 1718, coll. Berriot, note marginale: Arnaud et ...

consentir à la vente d'une Terre de sept cens mille livres, pour acquitter toutes les dettes qui s'estoient insensiblement accumulées.

Elle n'entreprit et ne soutint jamais de procès qu'après avoir pris conseil sur son droit et sur sa conscience, et avoir proposé des Arbitres<sup>1</sup>. Si en cherchant des preuves pour elle, elle en trouvoit contre elle dans des affaires douteuses, elle en faisoit part à sa Partie adverse et aux Juges<sup>2</sup>, ne regardant jamais un procès comme véritablement gagné, que quand il n'y avoit eu ni déguisement dans le fait, ni surprise soit pour le fonds, soit pour la forme. Si elle trouvoit des preuves decisives en faveur de sa Partie adverse, elle abandonnoit ses prétentions et se jugeoit elle-mesme à la rigueur. Elle ne faisoit de sollicitations que pour instruire ses Juges, ou pour les desabuser, leur sachant aussi bon gré de la perte que du gain, dès que son droit pouvoit estre revoqué en doute; persuadée que Dieu ne donne pas la mesme lumiere et la mesme capacité à tous, et que chacun doit estre fidelle à sa conscience.

Mais on verra mieux sa disposition pour la justice et la charité dans deux exemples.

Un pauvre Gentilhomme avoit un procès contre elle: mais il n'avoit pas le moyen de subsister à Paris pour solliciter. Elle l'aida, et gagna ce procès. Il vint luy représenter que c'estoit par la faute de son Avocat qui n'avoit pas fait une production, parce qu'il ne luy avoit pû fournir de l'argent pour la faire. Elle luy en donna. Il fit sa production, et le procès demeura indécis.

Les Gens-d'affaires de la Mareschale sa belle-soeur prirent occasion de luy faire un procès, à elle qui luy avoit fait faire un don considerable à ses dépens par le feu Maréchal son frere: et ce don mesme fut l'occasion qu'ils prirent pour susciter ce procès. Il est inutile de dire en quoi cela consistoit, puisqu'on voit assez par le

<sup>1</sup> 1 Cor 6, 7.

<sup>2</sup> Ph 2, 4; cf. *Introduction*, Part. III, ch. 36, p. 257: «soyez egale et juste en vos actions: mettes-vous tous-jours en la place du prochain, et le mettes en la vostre, et ainsy vous jugerés bien; rendes-vous vendeuse en achetant et acheteuse en vendant, et vous vendres et acheteres justement ... on ne perd rien a vivre genereusement, noblement, courtoisement, et avec un coeur royal, egal et raisonnable».

peu que j'en ai dit, si ce procès devoit déplaire, sur tout à une Bienfaitrice. Cependant, voicy les mesures qu'elle garda. Elle demanda des Arbitres. Les Gens d'affaires traverserent l'arbitrage et il fallut se resoudre à plaider. Alors elle pria sa belle-soeur que le procès n'alterast point leur amitié mutuelle. Quand il fut instruit, elle luy proposa d'aller ensemble solliciter leurs Juges, et leur témoigner ensemble qu'elles ne desiroient d'eux autre chose que d'estre jugées selon la justice qu'elles leur demandoient l'une pour l'autre, comme chacune pour soi. Malgré ce concert des deux belles-soeurs si beau et si rare, les Gens d'affaires de la Mareschale qui n'entendoient pas son affaire comme la Duchesse, trouverent des expediens pour entretenir le procès.

On convint d'Arbitres pardevant lesquels les Avocats sôûtinrent chacun leur cause, la Duchesse presente. Elle s'aperçut que son Avocat étoit beaucoup plus habile que celui de sa Partie. Elle l'en avertit, luy conseilla de mettre ses affaires entre les mains de quelqu'un autre plus habile, et l'en pressa. Enfin les artifices des Gens d'affaires de la Mareschale ayant prévalu, malgré la reconnoissance de cette Dame et son amitié pour la Duchesse, et les Gens-d'affaires de celle-ci indignés, ayant laissé échaper dans les écritures, contre sa défense expresse, des expressions trop vives et trop peu mesurées à son gré, elle adoucit ces expressions; fit elle mesme dans la suite du procès plusieurs écritures pour éviter un semblable inconvénient; conserva durant un procès plus long que sa vie la mesme douceur, sans interrompre d'ailleurs le commerce d'honnesteté et d'amitié qu'elle avoit eu avec sa belle-soeur avant leur contestation; et témoigna à la mort, que durant tout le cours de ce procès qui duroit encore, et qui luy avoit causé tant de peines et de déplaisirs, elle n'avoit pas eu la moindre aigreur contre celle sous le nom de qui on l'avoit tant fait souffrir.

Pour ses ennemis, elle secourut en secret un homme qui luy avoit manqué de fidelité, et qui estoit tombé dans une infame duplicité à son égard<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pr 24, 29; Mt 5, 39-44; Lc 6, 27-29; Rm 12, 17; 1 Pi 2, 19; 3, 9.

Son Argentier l'avoit volée. Elle se contenta de le congédier. Il fit durant la Guerre tout ce qu'il put pour faire piller sa Maison. Enfin il tomba malade: elle apprit l'état où il estoit et son extrême pauvreté. Elle en fit prendre grand soin par une voye secrette, et défendist qu'on lui dît que c'estoit elle qui l'avoit fait assister, à moins qu'on ne jugeast que cet avis fust nécessaire ou utile pour le porter à renoncer à la haine qu'il avoit conçûë contre elle, et à demander à Dieu pardon de ses fautes.

Elle auroit pû regarder comme ses ennemis ceux de quelques-uns de ses amis: mais elle eut toûjours autant d'attention à ne pas blesser les premiers, qu'à ne pas manquer aux seconds, procurant la paix autant qu'elle pouvoit, préférant toûjours les moyens les plus doux; entrant dans tous les temperamens qui pouvoient compatir avec la verité, la justice et la sincerité; comptant pour rien ce qui la touchoit en particulier, plus touchée du mal que se faisoient à eux-mesmes ceux qui luy en faisoient, que de celuy qu'ils luy vouloient faire. Je ne dis rien en cela que je n'aye ou vû moy-mesme, ou appris des personnes qui ne la quitoient pas.

Quant à l'usage de ses biens, il fut tout réglé sur deux Maximes. La premiere: «Que nulle créature n'est maîtresse de rien à l'égard de Dieu, que sous le bon plaisir de Dieu et selon les regles de sa bonté et de sa misericorde pour toutes les créatures dont il est également Pere et Conservateur. Elle avoit donc compris que les riches, quoique propriétaires de tout le bien qu'ils possèdent selon les Loix, ne sont devant Dieu propriétaires que de leur nécessaire et de celuy de leur famille selon la bienséance chrestienne de leur état, mais seulement dépositaires de tout le reste qui est le nécessaire des pauvres, en faveur desquels Dieu le leur a donné pour le distribuer selon l'ordre de la Charité».

La seconde Maxime, qui n'est que la suite de la premiere, estoit: «Qu'encore qu'on soit obligé de donner libéralement tout ce qu'on donne, et qu'on puisse préférer dans la distribution les gens-de-bien et ceux qu'on aime pour leur vertu et leur mérite, à tous les autres: il ne faut avoir égard ni au mérite ni à l'amitié pour donner

plus, mais se regler sur le nécessaire de chacun selon l'état où Dieu l'a mis». Elle avoit conclu de là , «qu'il faut plus donner à celui qui est mal sain, qui ne peut se servir luy-mesme, qui a eu le malheur d'estre élevé délicatement, qui a moins de force pour supporter ses besoins, et moins de talens et de ressources pour se soutenir d'ailleurs, quoi-qu'on l'aime et qu'on l'estime moins, qu'à un autre qu'on aime mieux, qui a de plus grands talens et plus de mérite, mais qui s'est mis au dessus de sa délicatesse, qui porte constamment, tranquillement et humblement, le besoin où Dieu l'a réduit, et qui a d'ailleurs des amis capables de partager l'honneur de le secourir; parce que les riches ne sont pas seulement établis par la Providence distributeurs de leur bien en faveur des pauvres, mais qu'ils en doivent encore estre les oeconomés. D'où il s'ensuit que les plus riches n'ayant jamais assez de superflu pour soutenir tous les pauvres qu'ils connoissent, ne doivent pas mettre si à leur aise les pauvres qui sont gens-de-bien, qu'ils leur fassent perdre tout le mérite de leur état, ou qu'ils les mettent dans le danger de s'affoiblir et d'estre tentés par le superflu, ni se mettre eux-mesmes dans l'impuissance de secourir ceux qui n'ayant pas un semblable mérite pourroient estre abatus par une excessive nécessité; ni les méchans qui deviendroient pires, si on ne les secouroit, ni ceux d'entre eux que leur mauvaise volonté contre nous nous oblige à secourir, soit pour contribuer à leur salut, soit pour nous rendre témoignage à nous-mesmes que nous les aimons effectivement, et pouvoir dire à Dieu avec plus de confiance: *Pardonnez nous comme nous pardonnons*».

Ces Maximes paroissent dans toutes les actions de charité de la Duchesse et dans celles du Duc son mari. Je pourrois les vérifier par des histoires. On a vû ci-dessus quelques faits qui prouvent la pratique actuelle de ce qu'il y a de plus difficile à pratiquer dans ces Maximes, c'est à dire ce qui regarde les ennemis. On voit assez ce qui m'empesche de dire les faits qui prouvent le reste.

Pour les pauvres déclarés, elle eut un égard particulier à ceux de ses Terres. Elle les connoissoit tous, s'informoit de leur famille,

de leurs moeurs, de leurs besoins, des moyens d'y subvenir et de les faire cesser, et pourvoyoit à tout selon ces vûes.

Quant au nécessaire de son état, quoiqu'elle et le Duc son mari l'ayent toûjours maintenu, ç'a toûjours été avec une extrême moderation. Je les ai toujours vû vestus si modestement et si simplement, qu'encore qu'ils ayent conservé un air de dignité qui les faisoit regarder avec respect, ils n'auroient pû moins faire sans se rendre suspects de quelque affectation. Leur suite, leur table, leurs meubles, estoient de mesme maniere. Autant de domestiques qu'ils en pouvoient occuper, grand nombre de couverts à leur table et plusieurs appartemens meublez à la Ville et à la Campagne pour des familles entieres et des particuliers à qui cette commodité convenoit, dont une partie y estoit établie sans aucun autre attachement que celui de l'estime et de l'amitié.

Cette attention à resserrer son nécessaire pour étendre sa charité, a esté dans la Duchesse toute sa vie, mesme avant qu'elle aperçust distinctement la grandeur et la sainteté de la Religion chrestienne: car dès le temps qu'elle fit les Jardins dont il a esté parlé, elle y épargna par ce seul instinct tous les ornemens qui demandent une dépense ou excessive comme les Statues, ou continuelle comme les arbres exquis et les fleurs, par tout ailleurs que dans les bordures des parterres. Elle n'épargna point le marbre dans la Maison de Dieu, mesme au Village: mais elle n'en mit point chez elle, et prefera à toutes ces superfluités, d'appliquer la dépense qu'elle y auroit faite, à nourrir les pauvres invalides de ses Terres, et à eriger des Hôpitaux pour les soulager dans leurs maladies, et des Communautez d'Ecclésiastiques pour les instruire et les consoler. Mais tout cela n'a pas empêché qu'elle n'ait toûjours eu de la peine sur la dépense qu'elle fit dans ses Jardins, quoique pour une bonne intention; et cette peine augmenta à proportion que sa lumiere augmentoit<sup>1</sup>; de sorte que ce fut à la mort une des choses dont elle témoigna le plus de regret, et sur lesquelles elle crut avoir

---

<sup>1</sup> Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 182: «quoique depuis des années elle ne fit plus que simplement l'entretenir, elle se reprochait sur cette fin d'avoir trop orné son exil, d'avoir trop aimé sa prison».

le plus de besoin de l'infinie miséricorde de Dieu: «Parce», disoit-elle, «que la Terre est un lieu d'exil et de pénitence pour les Chrestiens, et qu'il n'est raisonnable ni de fortifier aucun des liens qui nous y attachent, ni d'aimer sa prison».

Je n'ai point parlé de l'adresse de sa main à des Ouvrages difficiles, de son talent pour la Peinture et pour les Langues, ni d'autres talens plus considerables, comme de son extrême politesse par rapport aux personnes et à leurs differences de rang, d'âge, et de sexe; de ce mélange de dignité et de douceur, de liberté et de précaution, de sérieux et de gayeté qui paroisoient dans sa conversation; de ces railleries toujourns innocentes et souvent obligeantes, et de cette attention perpetuelle et merveilleuse à ne se rien permettre qui pût blesser la réputation du prochain, et à relever doucement par des explications favorables ce qui échappoit aux autres sur cette matiere en sa presence, parceque je n'écris pas une vie. Mais je ne dois pas omettre deux choses. L'une, que parmi tant de vertus et de talens si rares et en eux-mesmes et dans leur concours, les personnes les plus attentives et les plus capables de discernement entre celles qui ont eu le bonheur d'approcher cette Dame, celles mesmes qui ne la perdoient pas de veuë, n'ont jamais remarqué ni qu'elle s'en élevast le moins du monde, ni mesme qu'elle s'en apperçust. L'autre chose qui me semble encore plus extraordinaire et particulièrement dans une personne qui me paroist toute heroïque, est que sa vie estoit, pour ainsi dire, si unie, qu'on ne pouvoit rien remarquer dans toutes ses manieres, dans son silence et dans toutes ses paroles qui distinguât sa vertu des vertus communes, que parcequ'on ne luy voyoit aucun défaut, et qu'on ne remarquoit en elle ni mouvement, ni mine, ni geste que l'on pust<sup>1</sup> reprendre raisonnablement. Il y a encore au monde plusieurs personnes qui ont eu l'honneur de la connoistre et mesme de vivre avec elle. Toutes celles que je connois rendront le mesme témoignage. J'ay eu l'honneur de la voir et de l'entretenir plusieurs fois durant les onze ou douze dernieres années de sa vie: mais je

---

<sup>1</sup> 1718: qu'on pût.

n'y ai rien reconnu que je puisse nommer défaut, que ce que j'appellerois dans toute autre personne une grande vertu. C'estoit une sollicitude perpetuelle pour ses devoirs et pour s'en acquiter sans en omettre aucun, sur tout à l'égard du prochain; et cette sollicitude estoit si grande, qu'elle abregeoit son sommeil et l'empêchoit de se rendormir jusqu'à ce qu'elle eût écrit pour le lendemain sur une Tablette ce qui luy revenoit dans la mémoire durant la nuit; ce qui la réveillait souvent plusieurs fois. Ce soin pouvoit aller jusqu'à une espece d'inquietude. Mais qu'il y a de gens charitables à qui l'on souhaiteroit un semblable défaut! J'ai honte de l'avoir ainsi nommé; car c'est au plus un leger excès de sensibilité naturelle et morale, qui est bien plus rare qu'une excessive tranquillité sur le desordre des affaires, et particulièrement sur les besoins d'autrui.

Voilà quelle fut la personne à qui l'on doit l'ouvrage que je donne au public. La copie sur laquelle on l'a imprimé, a esté faite sur une copie au net retouchée de la main de cette Dame, et de celle d'un Prédicateur celebre, tres savant et tres pieux, à qui elle la confia pour la corriger, avant que de la faire transcrire pour la Princesse de N. sa petite-fille. Ces deux mains m'estoient fort connuës. On trouva l'original tout écrit de sa main avec toutes les ratures, corrections, additions et supplémens que l'on fait ordinairement dans le travail de la composition. J'ai eu autrefois cet original entre mes mains, à quoy ce Prédicateur n'avoit ajouté ou changé que trois ou quatre petits mots.

J'ai lû ce qui suit dans un mémoire que je tiens d'un autre Ecclésiastique, qui fut un de ceux qui assistèrent cette Dame à la mort: «On trouva dans ses papiers des marques de la grandeur et de la beauté de son esprit, qu'elle avoit caché toute sa vie avec tant de soin. Elle avoit fait quelques ouvrages en vers sur le S. Sacrement de l'Autel et sur l'Incarnation de Nostre Seigneur, que les Maistres de l'Art ont admirés. On trouva aussi les Avis qu'elle avoit écrits pour la Princesse de N. C'est un ouvrage très digne d'estre donné au public. On y voit tout ce qu'une profonde connoissance des

meilleures maximes pour l'éducation des enfans de l'un et de l'autre sexe, de la bienséance et des affaires domestiques, et la piété la plus pure et la plus éclairée, peuvent inspirer de plus solide et de plus grand».